

République Dominicaine. Accord commercial en vigueur le 22 janvier 1941. GATT en vigueur le 19 mai 1950. (Échange du régime de la nation la plus favorisée, y compris les concessions énumérées.)

République khmère (anciennement Cambodge). L'Accord commercial franco-canadien de 1933 s'applique au Cambodge. GATT s'applique de facto depuis 1968. (Échange du régime de la nation la plus favorisée.)

Roumanie. Accord commercial en vigueur le 14 décembre 1971. GATT en vigueur le 14 novembre 1971. (Échange du régime de la nation la plus favorisée.)

Rwanda. GATT en vigueur le 1^{er} juillet 1962. (Le Canada accorde le régime de la nation la plus favorisée.)

Sénégal. L'Accord commercial franco-canadien de 1933 s'applique au Sénégal. GATT en vigueur le 20 juin 1960. (Échange du régime de la nation la plus favorisée.)

Suède. Les traités de paix et de commerce du 18 mars 1826 entre le Royaume-Uni et la Suède s'appliquent au Canada. GATT en vigueur le 30 avril 1950. (Échange du régime de la nation la plus favorisée.)

Suisse. Le Traité d'amitié, de commerce et d'établissement réciproque du 6 septembre 1855 entre le Royaume-Uni et la Suisse s'applique au Canada. Un échange de notes admet le Liechtenstein aux conditions de cet accord, à compter du 2 août 1947. GATT en vigueur le 1^{er} août 1966. (Échange du régime de la nation la plus favorisée.)

Taiwan (Formose). Entente spéciale par décret du conseil du 6 avril 1948. (Le Canada accorde à Taiwan le régime de la nation la plus favorisée aussi longtemps que Taiwan en fait autant.)

Tchad. L'Accord commercial franco-canadien de 1933 s'applique au Tchad. Accès au GATT le 12 juillet 1963. (Échange du régime de la nation la plus favorisée.)

Tchécoslovaquie. Convention de commerce en vigueur le 14 novembre 1928. GATT en vigueur le 20 avril 1948. (Échange du régime de la nation la plus favorisée.)

Thaïlande. Modus vivendi en vigueur le 22 avril 1969. (Échange du régime de la nation la plus favorisée.)

Togo. L'Accord commercial franco-canadien de 1933 s'applique au Togo. GATT en vigueur le 20 mars 1964. (Échange du régime de la nation la plus favorisée.)

Tunisie. L'Accord commercial franco-canadien de 1933 s'applique à la Tunisie. Accord commercial entre le Canada et la Tunisie en vigueur le 8 août 1972. (Échange du régime de la nation la plus favorisée.)

Turquie. Échange de notes en vigueur le 15 mars 1948. GATT en vigueur le 17 octobre 1951. (Échange du régime de la nation la plus favorisée.)

Union des républiques socialistes soviétiques. Accord commercial prolongé par plusieurs protocoles dont le dernier, provisoire, du 14 juillet 1976, était rétroactif au 18 avril 1976. (Échange du régime de la nation la plus favorisée et engagement de la part de l'URSS d'acheter une quantité déterminée de blé canadien.)

Uruguay. Accord commercial en vigueur le 15 mai 1940. GATT en vigueur le 16 décembre 1953. (Échange du régime de la nation la plus favorisée.)

Viêt-nam, République. L'Accord commercial franco-canadien de 1933 s'applique au Viêt-nam. (Depuis la constitution du Viêt-nam en État indépendant, le Canada continue d'accorder le tarif de la nation la plus favorisée.)

Yougoslavie. Le Canada a adhéré à l'article 30 du Traité de 1927 entre le Royaume-Uni et la Yougoslavie. Suspension le 15 avril 1941, reprise le 7 juillet 1945. GATT en vigueur le 25 août 1966. (Échange du régime de la nation la plus favorisée.)